

DÉPARTEMENT DE LA DORDO (Publié le 05/04/2023

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Recu en préfecture le 05/04/2023

Rapporteur : Florence MALGAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRA DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BERGERAC

Délibération n°D20230024

Service: Communication

Secrétaire de séance : Fatiha BANCAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le TRENTE MARS, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 25, 26, 25, 24, 23, 24, 23, 22, 21, 20 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 23/03/2023

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Charles MARBOT, Josie BAYLE (1), Eric PROLA (2), Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (3), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG (4), Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES (5), Fatiha BANCAL, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (6), Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN,

Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO (7), Lionel FREL (8).

ABSENTS EXCUSES :

Laurence ROUAN a donné délégation à Jonathan PRIOLEAUD Josie BAYLE a donné délégation à Florence MALGAT Marie-Lise POTRON a donné délégation à Christian BORDENAVE Corinne GONDONNEAU a donné délégation à Gérald TRAPY Jacqueline SIMONNET a donné délégation à Christine FRANCOIS Marie-Claude ANDRIEUX a donné délégation à Marie-Hélène SCOTTI Eric PROLA a donné délégation à Christophe DAVID-BORDIER

Lionel FREL

a donné délégation à

Julie TEJERIZO

ABSENTS:

Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

- (1) Départ au dossier n°1 « Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur l'examen des comptes et de la gestion de la ville de BERGERAC - Exercice 2015 à 2021 »
- (2) Départ au dossier n° 7 « Recours au bénévolat »
- (3) Départ au dossier n°4 « Attribution des subventions aux associations Année 2023 »
- (4) Départ au dossier n°19 « Motion de retrait de la réforme des retraites »
- (5) Départ au dossier n°19 « Motion de retrait de la réforme des retraites »
- (6) Départ au dossier n°19 « Motion de retrait de la réforme des retraites »
- (7) Départ au dossier n°2 « Fiscalité Vote des taux 2023 »
- (8) Arrivé au dossier n°4 « Attribution des subventions aux associations Année 2023 »

CONCOURS PHOTOS ÉDITION 2023 - FIXATION DES PRIX ET DU RÈGLEMENT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le bilan positif des concours photos organisés par la ville en 2021 et 2022 qui ont mis à l'honneur l'art photographique et le patrimoine matériel et immatériel de la Ville ;

VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 20/03/2023 ;

CONSIDÉRANT que la ville de BERGERAC souhaite réitérer cet évènement pour l'année 2023 avec pour thématique « BERGERAC et la rivière Dordogne » ouvert du 03/04/23 au 05/05/23 ;

CONSIDÉRANT qu'afin de sélectionner les meilleurs images pour ce millésime, un jury, choisi par la Ville de BERGERAC et composé d'élus et de techniciens municipaux, se réunira le vendredi 12 mai 2023 afin d'arrêter les 20 meilleurs clichés ;

CONSIDÉRANT que ces photos feront l'objet d'une exposition dans le hall de l'Hôtel de Ville et seront soumises au vote du public, du lundi 5 au vendredi 30 juin 2023 par le biais d'une galerie Internet ;

CONSIDÉRANT qu' à l'issue de cette procédure, les 3 lauréats seront désignés et seront avertis le lundi 3 juillet 2023 par mail de leurs prix;

Publié le 05/04/2023

ID: 024-212400378-20230330-D20230024-DE

CONSIDÉRANT que les résultats seront ensuite diffusés sur les différents supports de communication de la Ville de BERGERAC (site Internet, réseaux sociaux, magazine) ;

CONSIDÉRANT que la valeur des prix, pour cette année pourrait être les suivants :

Prix	Valeur	Lots (chez les commerçants)*
1 ^{er} prix	150 €	6 bons d'achat (6x25 €)
2 ^{ème} prix	100 €	4 bons d'achat (4x25 €)
3 ^{ème} prix	50 €	2 bons d'achat (2x25 €)

^{*} La liste des commerçants est arrêtée comme suit : La Colline aux Livres, Librairie Montaigne, Espace Culturel FNAC, Espace Culturel E. Leclerc.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ACCEPTER** l'organisation du concours photos 2023 ayant pour thématique « BERGERAC et la rivière Dordogne » ;
- D'APPROUVER le montant des prix, qui seront attribués aux 3 finalistes, tel que porté ci-dessous :

Prix	Valeur	Lots (chez les commerçants)*
1 ^{er} prix	150 €	6 bons d'achat (6x25 €)
2 ^{ème} prix	100 €	4 bons d'achat (4x25 €)
3 ^{ème} prix	50 €	2 bons d'achat (2x25 €)

• **DE PRENDRE ACTE** du règlement pris par arrêté en date du 30 mars 2023.

Adopté à 30 voix pour : (Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (pouvoir), Charles MARBOT, Josie BAYLE (pouvoir), Eric PROLA (pouvoir), Marie-Lise POTRON (pouvoir), Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (pouvoir), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU (pouvoir), Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS, Lionel FREL).

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 30/03/2023.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le '- 5 AVR. 2023 et de l'affichage en date du '- 5 AVR. 2023 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La Secrétaire,

Eatiha BANCAL

Le Maire

Jonathan PRIOLEAUD